

COMMUNE DE CAUBIOS-LOOS

- 64 230 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis en salle de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes LALANDE Ludivine, ARNAUDET Virginie, DESCHASEAUX Brigitte, GIRAUD Hélène, LAFOURCADE Marie-Hélène, Mme CAMLONG Sabine
M. LAYRE Bernard, BRUNET Gilles, EMPEYROU-ARRUHAT François,

Absents excusés : Mme BELTRAN Sabine, M. LEAL Agostinho, JOUBERT Patrick, M. LESQUIBE Sébastien

Absents : M. CASTAING Éric, PÉRÉ Fabien

Secrétaire de Séance : Mme CAMLONG Sabine

Vote des taux

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 211 879 € est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la *Commune percevra un versement de 59 932€.*

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces trois taxes à taux constant serait de 201 813 €.

Il précise que, désormais, l'évolution du taux de taxe d'habitation n'est plus liée à celle du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il propose donc :

d'augmenter les taux d'imposition de manière proportionnée de 5 % , selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	produit
Foncier bâti	793 400 €	24.64 %	195 494 €
Foncier non bâti	31 200 €	41.48 %	12 942 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	28 500 €	12.08 %	3 443 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de voter, pour l'année 2025, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	produit
Foncier bâti	793 400 €	24.64 %	195 494 €
Foncier non bâti	31 200 €	41.48 %	12 942 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	28 500 €	12.08 %	3 443 €

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Bernard LAYRE

